



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

265^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

CGV-181208

Le 8 décembre 2018

de 8 h 30 à 15 h 10

Salon de la chancellerie Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Conseil des gouverneurs • CGV-181208



CGV-181208

UNIVERSITÉ DE MONCTON

265^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 8 décembre 2018

de 8 h 30 à 15 h 10

Salon de la chancellerie Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Laurel Broten	Extérieur du N.-B. (N.-É.)	Samuel LeBreton	Extérieur des régions
Jean Roch Cayouette	Nord-Ouest	François Lemieux	Étudiant (Edmundston)
Marc-Antoine Chiasson	alUMni	Marie-France Pelletier	Extérieur du N.-B. (Ottawa)
Keith Coughlan	Sud-Est	Josée Rioux-Walker	Nord-Ouest
Jacques-Paul Couturier, recteur et vice-chancelier par intérim	U de M	Paulette Robert	Nord-Est
Lori-Ann Cyr	Nord-Ouest	Chantal Thériault	Association des anciens, anciennes et amis (Edmundston)
François Daigle	Extérieur du N.-B. (Ottawa)	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u>	
Jules de Tibeiro	Professeur (Shippagan)	Marc Angers, directeur des communications, des affaires publiques et du marketing	U de M
Alexandre Cédric Doucet	Étudiant (Moncton)	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Edith Doucet, présidente	Extérieur des régions	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	Moncton
Kassim Doumbia	Nord-Est	Madeleine Dubé, vice- rectrice	Edmundston
Denise Frenette	Sud-Est	Edgar Robichaud, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Samuel Haché	Étudiant (Shippagan)	André Samson, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Louise Imbeault	Chancellerie	Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Mathieu Lang	Professeur (Moncton)		
Gilles Lanteigne	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)		

Personnes excusées : Jason Alcorn, Sylvie Benoit-Thériault, Isabelle Dasylyva-Gill et Luc Vigneault

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	4
2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES.....	4
3. MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6. CORRESPONDANCE	4
7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC).....	5
7.1. OJC Procès-verbal CEX-181114	5
7.2. OJC Rapport des ressources humaines.....	5
7.3. OJC Rapport du Comité conjoint de la planification	8
7.3.1. OJC Évaluation des programmes en biochimie.....	8
7.3.2. OJC Évaluation des programmes en mathématiques et statistique	9
7.3.3. OJC Évaluation des programmes en traduction	10
8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	10
9. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-180922 ET CGV-181022 (EXTRAORDINAIRE).....	11
10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX	11
10.1. CGV-180922	11
10.1.1. Autres	11
10.2. CGV-181022 (extraordinaire)	11
10.2.1. Comité plénier – processus d'enquête	11
10.2.2. Mandat spécifique	13
10.2.3. Directives - confidentialité.....	13
10.2.4. Autres	14
11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	14
12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-181114	15
12.1. Création d'un Centre d'innovation et de recherche sur le cannabis	15
12.2. Nomination au Comité de gouvernance	16
12.3. Politique pour l'appellation des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en fiducie et autres entités à l'Université de moncton.....	16
12.4. Autres	17
13. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	18
13.1. Principes directeurs du budget 2019-2020.....	18
13.2. Tarification des logements étudiants 2019-2020.....	20
14. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE.....	20
14.1. Nominations aux comités du Conseil des gouverneurs.....	20
14.1.1. Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure.....	20
14.1.2. Comité de vérification	21
14.2. Plan de travail 2017-2019	21
14.3. Modifications proposées à la <i>Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux</i>	21
15. PRÉSENTATION DE LA COMMISSAIRE JOHANNE SAVOIE.....	22
16. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT.....	22
17. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-181102	23
18. AFFAIRES NOUVELLES.....	23
19. PROCHAINE RÉUNION	23
20. CLÔTURE.....	23

TABLE DES MATIÈRES (suite)

DOCUMENTS.....	24
DOCUMENT A : Reconnaissance de l'Université envers les autochtones.....	A(1)
DOCUMENT B : Ordre du jour adopté	B(1-2)
DOCUMENT C : Rapport des ressources humaines	C (1-6)
DOCUMENT D : Procès-verbaux du CCJ-180827 et CCJ-181002	D(1)
DOCUMENT E : Nomination à la présidence ou vice-présidence du Conseil des gouverneurs. E(1-10)	
DOCUMENT F : Rapport du recteur et vice-chancelier	F(1-28)
DOCUMENT G : Création d'un Centre d'innovation et de recherche sur le cannabis.....	G(1-14)
DOCUMENT H : Nominations au Comité de gouvernance du Conseil des gouverneurs	H(1-4)
DOCUMENT I : Politique pour l'appellation des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en fiducie et autres entités à l'Université de Moncton.....	I(1-7)
DOCUMENT J : Principes directeurs du budget 2019-2020.....	J(1-2)
DOCUMENT K : Tarification des logements étudiants 2019-2020.....	K(1-3)
DOCUMENT L : Nominations aux comités relevant du Conseil des gouverneurs.....	L(1-7)
DOCUMENT M : Comité de gouvernance – Plan de travail 2017-2019	M(1-4)
DOCUMENT N : Modifications proposées à la Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux	N(1-21)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux et les annexes du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/45>.
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion.

1. OUVERTURE

Voir Document A, p.1

La présidente, Edith Doucet, fait la lecture de la reconnaissance de l'Université de Moncton envers les autochtones.

« L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiyik (Malécites) et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiyik (Malécites) et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. »

La présidente souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Elle nomme Marc Angers et Janice Comeau comme scrutateurs.

La présidente félicite Louise Imbault pour l'obtention de l'Ordre du Nouveau-Brunswick qui est la plus haute distinction honorifique de la province. Elle félicite également Marc Angers pour avoir été intronisé au Collège des Fellows de la Société canadienne des relations publiques. Applaudissements.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Aucun.

3. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Les membres du Conseil des gouverneurs observent une minute de recueillement pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

Joseph Laviolette est décédé le 25 octobre. Il était professeur à la retraite de l'École de travail social.

Dr J.S.S. Lakshminarayana est décédé le 8 novembre. Il était professeur à la retraite du Département de biologie.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation. Un avis de convocation a été envoyé le 22 novembre 2018 accompagné du projet d'ordre du jour. La réunion est convoquée par la présidente du Conseil des gouverneurs, Edith Doucet. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 17(1) des *Statuts et règlements*.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

6. CORRESPONDANCE

La secrétaire générale fait mention de la réception d'une lettre de Mathieu Lang, président de l'ABPPUM, envoyée à Edith Doucet, présidente du Conseil des gouverneurs, ayant comme objet « Note d'information – Avis de modification du règlement du Régime de pension ». La lettre est datée du 16 novembre 2018 et fut reçue au Secrétariat général le 20 novembre 2018.

La secrétaire générale précise que cette lettre sera examinée par le Comité exécutif conformément à la *Politique relative au traitement de la correspondance adressée au Conseil des gouverneurs*.

7. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT (OJC)

Voir Document B, p. 1-2

R : 01- CGV-181208

Gilles Lanteigne, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

« *Que les dossiers de l'ordre du jour de consentement soient adoptés tels que présentés.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7.1. OJC Procès-verbal CEX-181114

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 14 novembre est reçu aux fins de discussion.

7.2. OJC Rapport des ressources humaines

Voir Document C , p. 1-6

En vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines*, voici les nominations présentées au Conseil des gouverneurs aux fins de ratification.

CAMPUS D'EDMUNDSTON**SABBATIQUES**

En conformité avec les dispositions de l'article 17 de la Convention collective entre l'APPUMCE et l'Université, il est recommandé qu'une année sabbatique soit attribuée aux professeurs et professeures suivants :

Lacina COULIBALY

École de foresterie

Type C

1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020

Janet KENNEDY

Secteur Arts et lettres

Type B

1^{er} janvier 2020 au 31 août 2020

Sylvie MORIN

Secteur Sciences humaines

Type A

1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Blanca NAVARRO PARDINAS

Secteur Arts et lettres

Type A

1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Luc VIGNEAULT

Secteur Sciences humaines

Type A

1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 31.05 de la Convention collective entre l'APPUMCE et l'Université, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2019 à la professeure suivante :

Pénélope CORMIER

Secteur Arts et lettres

Que le rang d'agrégé soit attribué à compter du 1^{er} juillet 2019 à la professeure suivante :

Geneviève ROUSSY

Secteur Sciences

Que le rang de titulaire soit attribué à compter du 1^{er} juillet 2019 au professeur suivant :

Stephen WYATT

École de foresterie

7.2. **OJC Rapport des ressources humaines** (suite)**CAMPUS DE MONCTON****SABBATIQUES**

En conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM (unité 1) et l'Université, il est recommandé qu'une année sabbatique soit attribuée à la bibliothécaire, aux professeures et aux professeurs suivants :

FACULTÉ D'ADMINISTRATION**Isabelle BRUN**

Dép. d'administration	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
-----------------------	--------	--

Monique LEVESQUE

Dép. de comptabilité	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
----------------------	--------	--

Alidou OUEDRAOGO

Dép. d'administration	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
-----------------------	--------	--

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES**Jean-Luc BONNAUD**

Dép. d'histoire et de géographie	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
----------------------------------	--------	--

Guillaume FORTIN

Dép. d'histoire et de géographie	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
----------------------------------	--------	--

Charles GAUCHER

École de travail social	Type C	1 ^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019
-------------------------	--------	--

Thomas HODD

Dép. d'anglais	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
----------------	--------	--

Sylvie KASPARIAN

Dép. d'études françaises	Type C	1 ^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020
--------------------------	--------	--

Patrice NICOLAS

Dép. de musique	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
-----------------	--------	--

Leyla SALL

Dép. de sociologie et de criminologie	Type B	1 ^{er} janvier 2020 au 31 août 2020
---------------------------------------	--------	--

FACULTÉ DE DROIT**Micheline GLEIXNER**

Faculté de droit	Type C	1 ^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020
------------------	--------	--

FACULTÉ D'INGÉNIERIE**Nassir EL-JABI**

Dép. de génie civil	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
---------------------	--------	--

Azeddine KADDOURI

Dép. de génie électrique	Type B	1 ^{er} janvier 2020 au 31 août 2020
--------------------------	--------	--

FACULTÉ DES SCIENCES**Olivier CLARISSE**

Dép. de chimie et biochimie	Type B	1 ^{er} janvier 2020 au 31 août 2020
-----------------------------	--------	--

Samuel GAUDET

Dép. de mathématiques et de statistique	Type B	1 ^{er} janvier 2020 au 31 août 2020
---	--------	--

Claude GAUTHIER

Dép. de mathématiques et de statistique	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
---	--------	--

7.2. **OJC Rapport des ressources humaines** (suite)

Serge GAUVIN Dép. de physique et d'astronomie	Type C	1 ^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020
Simon LAMARRE Dép. de biologie	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
Gilles MIRON Dép. de biologie	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
Luc TREMBLAY Dép. de chimie et biochimie	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
Sandra TURCOTTE Dép. de chimie et biochimie	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Manon LEBLANC DEPP	Type B	1 ^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019
------------------------------	--------	--

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Jeanne GODIN ÉSANÉF	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
Mylène LACHANCE-GRZELA École de psychologie	Type B	1 ^{er} mai 2020 au 31 décembre 2020
Sarah PAKZAD École de psychologie	Type B	1 ^{er} janvier 2020 au 31 août 2020

ANNÉE SABBATIQUE REPORTÉE (accordée dans les cohortes antérieures)

Karine GAUVIN Dép. d'études françaises	Type A	1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
--	--------	--

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU DE PROMOTION

Conformément aux stipulations du paragraphe 25.32 ainsi qu'à celles des annexes « E » et « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du 1^{er} janvier 2019 aux professeurs suivants :

Olivier CLARISSE	Département de chimie et de biochimie
Étienne HÉBERT CHATELAIN	Département de biologie
Nicolas LECOMTE	Département de biologie
Patrice NICOLAS	Département de musique

Que la permanence d'emploi et la promotion au rang d'agrégé soient attribuées à compter du 1^{er} juillet 2019 au professeur suivant :

David JOLY	Département de biologie
-------------------	-------------------------

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2019 à la professeure et au professeur suivants :

Salah-Eddine El ADLOUNI	Département de mathématiques et statistique
Marise GALLANT	Département de génie mécanique

7.2. OJC Rapport des ressources humaines (suite)

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1^{er} janvier 2019 à la professeure suivante :

Suzanne DUPUIS-BLANCHARD École de science infirmière

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2019 aux professeures et aux professeurs suivants :

Aicha Benimas DESRH

Jean-Luc Bonnaud Département d'histoire et de géographie

Natalie Carrier ÉSANEF

Guillaume Fortin Département d'histoire et de géographie

Gaétan Moreau Département de biologie

Alidou Ouédraogo Département d'administration

Céline Surette Département de chimie et de biochimie

Luc Tremblay Département de chimie et de biochimie

Que la promotion au rang bibliothécaire IV soit attribuée à compter du 1^{er} janvier 2019 à la bibliothécaire suivante :

Nathalie Richard Bibliothèque Champlain

Que la promotion au rang bibliothécaire IV soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2019 à la bibliothécaire suivante :

Victoria Volkanova Bibliothèque Champlain

CAMPUS DE SHIPPAGAN**SABBATIQUE**

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 36.12 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, il est recommandé qu'une année sabbatique soit attribuée à la professeure suivante :

Emmanuelle TREMBLAY

Secteur Administration, Arts et sciences humaines

Type A

1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Nomination (pour information au CGV)

La présente nomination a été faite en conformité avec les dispositions prévues à cet effet à l'article 25 de la Convention collective entre l'APPUMCS et l'Université et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2019 :

La professeure **Marthe ROBICHAUD** (Secteur de Science infirmière) a été nommée chef de son secteur pour un mandat d'un an, soit pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

7.3. OJC Rapport du Comité conjoint de la planification

Voir Document D, p. 1

7.3.1. OJC Évaluation des programmes en biochimie

Cinq programmes en biochimie ont été évalués. Ils sont : Baccalauréat ès sciences (Majeure -- régime régulier), Baccalauréat ès sciences (Majeure -- régime coopératif), Baccalauréat ès sciences (Spécialisation en biochimie et biologie moléculaire -- régime

7.3.1. OJC Évaluation des programmes en biochimie (suite)

régulier), Baccalauréat ès sciences (Spécialisation en biochimie et biologie moléculaire -- régime coopératif) et la Maîtrise ès sciences (Biochimie).

RECOMMANDATION 1

Que les responsables des programmes de biochimie considèrent la création d'un forum de discussion de 1^{er} cycle et d'un forum de discussion de 2^e cycle formés d'étudiantes et d'étudiants et de professeures et professeurs qui verront à assurer le maintien de la qualité et de la pertinence de la formation.

RECOMMANDATION 2

Que les responsables des programmes revoient l'offre de cours dans certains domaines de la biochimie, et ce, aux 1^{er} et 2^e cycles.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des sciences de concert avec les responsables des programmes voit à la mise à niveau des laboratoires d'enseignement en biochimie et à la révision des contenus des expériences de laboratoire.

RECOMMANDATION 4

Que les responsables des programmes examinent diverses mesures susceptibles d'accroître le taux de diplomation au 1^{er} cycle en biochimie (ex. mentorat étudiant, stages de formation).

7.3.2. OJC Évaluation des programmes en mathématiques et statistique

Trois programmes en mathématiques et statistique ont été évalués. Ils sont : Baccalauréat ès sciences (Majeure), Baccalauréat ès sciences (Majeure – régime coopératif) et Maîtrise ès sciences (mathématiques).

RECOMMANDATION 1

Que les responsables des programmes de 1^{er} cycle en mathématiques et statistique établissent quelques parcours/profils précis pour la majeure en mathématiques (régulier et coop), en fonction des besoins du marché du travail et de l'évolution de la discipline.

RECOMMANDATION 2

Que les responsables des programmes de 1^{er} cycle en mathématiques et statistique examinent la possibilité de développer des parcours/profils en analyse des données massives et en intelligence artificielle pour la majeure en mathématiques (régulier et coop).

RECOMMANDATION 3

Que les responsables du programme de Maîtrise en mathématiques examinent la possibilité d'ajouter un cinquième cours de trois crédits et de réduire d'autant le nombre de crédits pour la thèse.

RECOMMANDATION 4

Que les responsables des programmes de 1^{er} cycle en mathématiques et statistique voient à la mise en place d'une approche plus concertée dans l'offre de cours à plusieurs sections (plans de cours, notes de cours, exercices, examens, etc.

7.3.3. OJC Évaluation des programmes en traduction

Trois programmes en traduction ont été évalués. Ils sont : Baccalauréat spécialisé, Baccalauréat spécialisé – régime coopératif et le programme accéléré de deux ans pour détenteurs d'un premier baccalauréat .

RECOMMANDATION 1

Que les responsables des programmes étudient la possibilité d'offrir deux cours d'initiation à la traduction dès la première année des programmes.

RECOMMANDATION 2

Que les responsables des programmes étudient la possibilité de décloisonner les cours de traduction spécialisée de 3^e et 4^e année de façon à ce qu'ils soient accessibles à toutes personnes inscrites aux programmes de traduction ayant complété 60 crédits de cours.

RECOMMANDATION 3

Que les responsables des programmes étudient la possibilité de diversifier l'offre de cours de traduction spécialisée, notamment dans le domaine de la traduction juridique.

RECOMMANDATION 4

Que les responsables des programmes, de concert avec les décanats des études du campus d'Edmundston (UMCE) et du campus de Shippagan (UMCS), explorent la possibilité de rendre disponibles aux étudiantes et étudiants des campus d'Edmundston et de Shippagan les cours de sigle TRAD offerts en première année.

RECOMMANDATION 5

Que les responsables des programmes voient à l'examen des cours de la discipline principale dans le but d'assurer la complémentarité des objectifs généraux des cours et l'absence de chevauchement et de répétition.

8. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir Document B, p. 1-2

La présidente suggère que le point 14.2 Élections de la vice-présidence du CGV soit déplacé au point 8.01 étant donné que des membres devront quitter la réunion au courant de l'après-midi.

R : 02-CGV-181208

Jules de Tibeiro, appuyé par Jean Roch Cayouette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

8.01 ÉLECTIONS – VICE-PRÉSIDENTE DU CGV

Voir Document E, p. 1-10

La présidente du Comité de gouvernance, Marie-France Pelletier, indique que, suivant le départ de Micheline Daigle-LeBlanc, le Conseil des gouverneurs doit se trouver une nouvelle vice-présidente ou un nouveau vice-président. Seuls les membres du Comité exécutif peuvent présenter leur candidature. Marc-Antoine Chiasson a posé sa candidature et répond aux exigences du poste.

8.01 ÉLECTIONS – VICE-PRÉSIDENCE DU CGV (suite)**Mise en candidature :**

Marc-Antoine Chiasson

Proposé par Marie-France Pelletier

Vote électronique

Marc-Antoine Chiasson obtient deux tiers des voix exigées et est élu à la vice-présidence du Conseil des gouverneurs pour un premier mandat de trois ans.

Applaudissements.

9. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-180922 ET CGV-181022 (EXTRAORDINAIRE)**CGV-180922*****Correction***

Un membre signale qu'à la page 9 du point 12.1, à la 4^e ligne du deuxième paragraphe, on devrait lire ... un avis juridique sur la *Loi 88* et de l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

R : 03-CGV-181208

Chantal Thériault, appuyée par Paulette Robert, propose :

« Que le procès-verbal CGV-180922 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

CGV-181022 (extraordinaire)***R : 04-CGV-181208***

Lori-Ann Cyr, appuyée par Denise Frenette, propose :

« Que le procès-verbal CGV-181022 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**10.1. CGV-180922****10.1.1. Autres**

Aucune question n'est soulevée.

10.2. CGV-181022 (extraordinaire)**10.2.1. Comité plénier – Processus d'enquête**

La présidente du Conseil des gouverneurs donne un aperçu des résolutions adoptées lors de la réunion extraordinaire du 22 octobre.

10.2.1. Comité plénier – Processus d'enquête (suite)**R : 05-CGV-181208**

Kassim Doumbia, appuyé par Gilles Lanteigne, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs se transforme en comité plénier pour une période de 30 minutes et qu'il soit présidé par le recteur et vice-chancelier par intérim. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

En raison d'apparence de conflit d'intérêts, les membres du Comité consultatif de sélection du rectorat quittent la salle. Il s'agit de Edith Doucet, Lynne Castonguay, Marc-Antoine Chiasson et Jean Roch Cayouette. Janice Comeau, secrétaire de direction au Secrétariat général, qui était aussi près des activités du Comité, se joint à eux.

Début du Comité plénier : 8 h 57.

Note : Pour le point 10.2.1, la prise de notes est assurée par André Samson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VREER).

Rapport du Comité plénier

Le recteur et vice-chancelier par intérim brosse le tableau sommaire des démarches entreprises pour donner suite à la résolution R : 05-CGV-181022 qui se lit comme suit :

« Que le Conseil des gouverneurs lance un processus d'enquête afin de faire la lumière sur les raisons qui ont mené à la violation de la confidentialité lors du processus de sélection de la rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier de l'Université de Moncton. »

Le recteur et vice-chancelier par intérim a consulté diverses personnes pour avoir des avis sur la question. Les discussions ont porté principalement sur la démarche à suivre et l'identification de personnes ou organisations de l'extérieur du Nouveau-Brunswick qui pourraient réaliser un tel mandat. Cette démarche a permis d'identifier cinq personnes ou organisations à solliciter; deux n'étaient pas disponibles et trois ont soumis une proposition.

- 1) KPMG (réseau international de cabinets d'audit)
Ils proposent une enquête juricomptable.
- 2) Leaders International (spécialisé dans le recrutement exécutif)
Ils proposent un audit du processus.
- 3) BCF Avocats d'affaires (spécialisé en droit des affaires)
Ils proposent une enquête administrative.

Le coût d'une telle enquête peut varier de 10 000 \$ à 85 000 \$ selon la firme choisie et la nature du mandat.

Avant d'aller plus loin dans ce dossier, le recteur et vice-chancelier par intérim demande aux membres du Conseil des gouverneurs d'explicitier la résolution R : 05-CGV-181022 qui utilise l'expression «...faire la lumière sur les raisons qui ont mené à la violation de la confidentialité...». Plus particulièrement, il pose les questions suivantes :

- 1) Quelles sont les intentions ultimes du CGV?
- 2) Qui choisit la firme?
- 3) Qui reçoit le rapport de la firme?
- 4) Comment gérer la dimension publique de cette démarche?

Discussion générale

9 h 30 Prolongation du Comité plénier (Jules de Tibeiro)

10.2.1. Comité plénier – Processus d'enquête (suite)

9 h 45 Fin du Comité plénier

R : 06-CGV-181208

Gilles Lanteigne, appuyé par Jules de Tibeiro, propose :

« Que le dossier soit transféré au Comité de gouvernance dont la responsabilité est de choisir la firme, de recevoir le rapport d'enquête et de le déposer au Conseil des gouverneurs. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

10.2.2. Mandat spécifique

Voir la discussion au point 10.2.1.

10.2.3. Directives - Confidentialité

Le recteur et vice-chancelier par intérim présente un document intitulé « Directives portant sur la confidentialité du processus de sélection des principaux cadres supérieurs de l'Université de Moncton ». Il explique qu'un sous-comité de l'Équipe de direction composé de la secrétaire générale, du vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines et de lui-même a voulu développer des mesures pour renforcer la confidentialité entourant le processus de sélection. Le formulaire d'engagement a été modifié en s'inspirant de celui d'une université sœur du Nouveau-Brunswick. Les nouvelles directives sont provisoires et seront annexées à la *Politique de sélection des cadres*.

Le recteur et vice-chancelier par intérim présente les 10 directives.

Les points suivants sont soulevés :

- Le mot provisoire sera ajouté au titre.
- Au point 6, on ajoute « les montres intelligentes » dans l'énumération.
- On prévoit une révision dans 24 mois en tenant compte des conclusions du rapport d'enquête.

Le Conseil des gouverneurs discute des impacts des nouvelles directives. L'obligation d'être sur place pour les réunions pourrait avoir un impact sur le recrutement des membres du Comité.

Une membre indique que le chercheur de cadres devrait fournir un maximum de trois noms au Comité.

Un membre estime que l'archivage des documents devrait se faire auprès de la commissaire. On rappelle que l'archivage des documents confidentiels suit les règles de l'art en travaillant de près avec le Centre des archives de l'Université.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 07-CGV-181208

Paulette Robert, appuyée par Samuel LeBreton, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les nouvelles directives portant sur la confidentialité du processus de sélection des cadres supérieurs de l'Université de Moncton étant entendu que ces nouvelles directives sont provisoires et seront annexées aux procédures retrouvées dans la Politique de sélection des cadres de l'Université et qu'elles seront soumises à une révision dans 24 mois. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

10.2.4. Autres

Un membre demande s'il y a eu des discussions avec les candidates et les candidats au rectorat suite à l'annulation du processus. La présidente indique qu'elle leur a acheminé une correspondance. Le chercheur de cadres a également fait de même.

11. **RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**

Voir Document F, p. 1-28

Présentation du recteur et vice-chancelier par intérim

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier par intérim présente son rapport d'activités qui couvre la période du 15 septembre au 8 décembre 2018. Il indique que le plan de travail de l'Équipe de direction avance bien et que certaines actions sont complétées dont la mise en place de nouvelles initiatives en matière de santé mentale notamment la disponibilité d'un téléservice de soutien en continu (24 heures sur 24).

Au sujet de la campagne *Évolution*, celle-ci bat son plein et l'Université devrait atteindre son objectif de 50 M\$ en 2019. Un nouveau palier sera annoncé dans la prochaine année. Le recteur remercie les donatrices et les donateurs qui ont contribué généreusement à la campagne.

Un nouvel outil de communication a été lancé cet automne. Il s'agit de l'Infolettre qui permet de suivre l'actualité dans les trois campus. L'Infolettre est offerte aux membres du personnel, aux étudiantes et étudiants et au grand public. L'Infolettre est publiée du lundi au vendredi à 17 heures. Merci à l'équipe du Service des communications, affaires publiques et marketing!

Autres actions en cours :

- Mise à jour de différentes politiques institutionnelles;
- Révision du mandat et de la composition des comités sur la situation féminine;
- Examen des droits de scolarité et des frais afférents (comme stipulé dans l'entente signée avec la Province);
- Implantation du module « Ressources humaines » du système intégré de gestion BANNER;
- Bilan des réalisations environnementales et des bonnes pratiques implantées depuis 10 ans;
- Refonte du site Web;
- Conception et mise sur pied d'une nouvelle initiative de partenariat académique entre les campus d'Edmundston et de Shippagan;
- Production d'un plan triennal de recrutement;
- Élaboration au moyen d'une démarche inclusive et engageante d'un référentiel en matière d'expérience étudiante à l'Université de Moncton;
- Dépôt au Conseil des gouverneurs d'un plan de la gestion stratégique de l'effectif étudiant prévu pour avril 2019.

Le recteur et vice-chancelier par intérim indique que plusieurs activités ont retenu l'attention au cours de l'automne, notamment l'installation de la 9^e chancelière Louise Imbeault, la conférence Acadie 2020 ayant comme thème « L'avenir de l'Université de Moncton : il faut agir maintenant », la soirée Ovation, la signature d'une entente avec le Fonds de promotion de l'industrie de la République démocratique du Congo pour

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

offrir le programme de MBA en ligne à une cohorte de 30 cadres, ainsi que les célébrations du 40^e anniversaire de la Faculté de droit.

Discussion du Conseil des gouverneurs

Les points suivants sont soulevés :

- Une membre félicite l'équipe de recrutement qui a multiplié les efforts dans les écoles du Nord-Ouest. Félicitations à l'UMCE pour un travail bien fait!
- Une membre indique que le plan de travail de l'Équipe de direction est bien et permet de suivre facilement les activités de l'Équipe. Elle aimerait que l'on y ajoute des chiffres et des résultats mesurables.
- Un membre félicite l'Équipe de direction pour un plan d'action qui démontre beaucoup d'engagements. Au niveau des Jeux de la francophonie 2021, qu'en est-il pour l'Université de Moncton? Le recteur et vice-chancelier indique qu'il y a de nombreuses discussions à cet égard. Les contributions de l'Université de Moncton seraient en nature (l'utilisation du stade, du CEPS, des résidences, etc.). Il rappelle que les membres du conseil d'administration des Jeux ont été nommés par les bailleurs de fonds, mais certains d'entre eux travaillent à l'Université.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 08-CGV-181208

Paulette Robert, appuyée par Lori-Ann Cyr, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CEX-181114**12.1. Création d'un Centre d'innovation et de recherche sur le cannabis**

Voir Document G, p. 1-14

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) présente le projet de création d'un Centre d'innovation et de recherche sur le cannabis (CIRC). Ce nouveau centre, le premier de son genre en Atlantique, aurait pour mission de soutenir et de coordonner la recherche scientifique relative à la culture du cannabis (chanvre et marijuana) et de diffuser les informations acquises. De plus, il viserait à promouvoir l'application des résultats de recherche auprès de l'industrie et des organismes gouvernementaux. Ce centre serait au diapason avec les intentions du gouvernement du Nouveau-Brunswick de faire du cannabis un secteur prioritaire pour la croissance économique de la province.

Le VRER indique qu'aucune nouvelle contribution financière de l'Université n'est nécessaire pour la création du CIRC.

Un membre demande qui garderait la propriété intellectuelle de la recherche. Le VRER explique que ceci pourrait être déterminé cas par cas. Le Bureau de soutien à l'innovation gère ce type de questions.

Une membre indique qu'il s'agit d'une belle initiative, toutefois, elle note qu'il y a absence d'un plan d'affaires. Il serait bien de documenter les coûts réels et d'avoir un esprit entrepreneurial. Le VRER indique que le centre ne cherche pas à générer des revenus.

12.1. Création d'un Centre d'innovation et de recherche sur le cannabis (suite)**R : 09-CGV-181208**

Keith Coughlan, appuyé par Jean Roch Cayouette, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création d'un Centre d'innovation et de recherche sur le cannabis de la Faculté des sciences de l'Université de Moncton. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

12.2. Nomination au Comité de gouvernance

Voir Document H, p. 1-4

R : 10-CGV-181208

Chantal Thériault, appuyée par Edith Doucet, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **François Daigle** comme membre du Comité de gouvernance pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

12.3. Politique pour l'appellation des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en fiducie et autres entités à l'Université de Moncton

Voir Document I, p. 1-7

Note : *À la demande du donateur, le nom de ce dernier demeurera confidentiel jusqu'à l'annonce du don. À noter que le Conseil des gouverneurs, lors de la discussion, est informé du nom de l'organisme, mais est tenu à la confidentialité.*

Le recteur et vice-chancelier par intérim explique qu'un organisme à but non lucratif s'engage à faire un don d'une valeur de 1.5 M\$ à la campagne Évolution. En reconnaissance de ce don, l'entreprise souhaite que le stade de l'Université de Moncton construit en 2010 porte le nom de l'entreprise à perpétuité. Depuis la création du stade, aucune proposition du genre n'a été reçue à l'Université de Moncton.

Le recteur et vice-chancelier par intérim explique que le don servirait à créer un fonds de bourses destiné aux athlètes Aigles Bleues et Aigles Bleus et à des formations sportives qui utilisent le stade comme lieu de performance. Il indique que l'organisme n'aurait pas son logo sur le stade et que le stade ne serait pas désigné avant que tous les fonds soient reçus.

Le Conseil des gouverneurs examine la *Politique pour l'appellation des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en fiducie et autres entités à l'Université de Moncton*. Il note que la section 2.4 de la *Politique* donne des précisions pour des dons pour les installations physiques. Pour un bâtiment existant, le don doit correspondre à au moins 20 % de la valeur du coût de construction ou à un minimum de 2 M\$. Pour un bâtiment existant, on ajoute le critère « au moins 50 % des coûts de rénovation de l'édifice ».

Le Conseil des gouverneurs délibère longuement. Plusieurs membres manifestent leur reconnaissance à l'organisme d'offrir un montant si important à l'Université. Le recteur rappelle que des contributions similaires avaient été reçues pour le Centre Jean-Daigle à Edmundston et l'espace Dieppe par les principaux donateurs.

Points soulevés par les membres :

- Une membre encourage le Conseil à examiner les politiques des autres universités, notamment celles de l'Ouest canadien. Elle indique que l'Acadie n'est pas friande au marché de la philanthropie et ouverte à donner des noms aux édifices. Il s'agit d'une première à l'Université de Moncton qui est

12.3. Politique pour l'appellation des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en fiducie et autres entités à l'Université de Moncton
(suite)

accompagnée d'un don substantiel. Elle encourage le Conseil de faire un ajustement à la *Politique*.

- Un membre indique qu'il est plus ou moins à l'aise avec l'idée de nommer un édifice à perpétuité. Le stade pourrait avoir à l'occasion une visibilité internationale. Le membre s'interroge sur l'acceptabilité sociale de l'organisme en tout temps.
- Une membre indique que l'aréna Sénéchal a reçu un don de 1.5 M\$ du donateur principal. On note qu'il s'agit d'un nom de personne et non d'un organisme. La *Politique* pourrait être précisée sur ce point.
- Un membre souligne que les bourses pour les Aigles Bleus sont plus avantageuses que celles pour les Aigles Bleues. Il serait bien d'encourager le donateur d'assurer une équité dans l'affectation des bourses. Le recteur explique que le donateur décide de l'orientation de son don.
- Un membre se dit tiraillé. Un organisme veut donner 1.5 M\$ en bourses pour les étudiantes et les étudiants d'un côté, mais souhaite voir son nom sur le stade. L'organisme à but non lucratif ne jouit pas toujours de bonne presse. Il y a de bons arguments des deux côtés.
- Une membre indique que, dans les grandes universités, ce genre de dons est reçu, accepté et apprécié régulièrement depuis des années. L'Université de Moncton commence à faire des percées. L'attribution des bourses est une excellente façon de commencer. Faites des dons!
- Un membre indique que lorsqu'on reçoit 250 000 \$ d'un groupe francophone, il s'agit d'un don majeur. Il faut garder cela à l'esprit lorsqu'un organisme nous offre 1.5 M\$ pour des bourses pour les étudiantes et les étudiants.

Le recteur et vice-chancelier remercie les membres pour leurs commentaires. Il rappelle que l'organisme n'a pas encore ratifié le contrat et que cette discussion est confidentielle.

R : 11-CGV-181208

Gilles Lanteigne, appuyé par Paulette Robert, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte de déroger de l'article 2.4 (a) de la Politique pour l'appellation des installations physiques, des fonds de dotation, des fonds en fiducie et autres entités à l'Université de Moncton et qu'il accepte que le nom du stade de l'Université de Moncton soit **Stade Croix-Bleue Medavie Stadium** en reconnaissance d'un don d'une valeur totale de 1,5 M\$ de l'entreprise Medavie Inc. »*

Vote sur R11 Pour : 17 Abstention : 1 Contre : 4 ADOPTÉE

12.4. Autres

Aucune question n'est soulevée.

13. RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE

13.1. Principes directeurs du budget 2019-2020

Voir Document J, p. 1-2

À l'aide d'une présentation PowerPoint, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH) présente des informations portant sur les projections financières 2019-2020 et les principes directeurs du budget.

En présentant un tableau intitulé « *Le défi financier – évolution des revenus réseau 2009 à 2019* », il explique que si l'on compare l'année 2018-2019 à celle de 2009-2010, au niveau des salaires, des services et autres, il y a un manque à gagner de 20 M\$ (en 2018-2019) pour avoir un paysage budgétaire similaire à l'année 2009-2010. Pour expliquer en grande partie ce constat, on notera que les coûts des services ont augmenté de 3 % par année, alors que les subventions provinciales ont augmenté de 1,5 % par année seulement ces dernières années.

Malgré ce défi financier, et des moyens plus précaires que chez d'autres universités régionales, l'Université de Moncton souhaite offrir une expérience de qualité à ses étudiantes et ses étudiants, souhaite développer de nouveaux programmes d'études et souhaite bonifier ses fonds de bourses. En 2013, l'Université s'est dotée d'un plan stratégique et en 2017, d'un plan académique. L'Université a de grandes aspirations malgré des contraintes financières importantes.

Le Conseil des gouverneurs note les points suivants :

- 95 % des revenus de l'Université proviennent des subventions provinciales et des frais de scolarité des étudiantes et des étudiants.
- Au cours des trois prochaines années, les subventions provinciales augmenteront de 1 % à 1,5 % par année alors que le coût des services augmentera de 3 % par année.
- Les droits de scolarité de l'Université de Moncton sont les plus bas des universités des Maritimes en 2018-2019. Ils sont 1 329 \$ de moins que la moyenne des droits de scolarité des trois autres universités au Nouveau-Brunswick.
- En 2018-2019, les droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux de l'Université de Moncton étaient 5 361 \$ de moins que la moyenne des droits de scolarité des trois autres universités au Nouveau-Brunswick.
- UNB a 8 M\$ de plus que l'Université de Moncton pour des investissements en raison des revenus liés aux droits de scolarité plus élevés.
- Environ 39 % des étudiantes et des étudiants du Nouveau-Brunswick inscrits à temps plein au 1^{er} cycle profitent du programme de gratuité et 11 % du programme d'allègement des droits de scolarité.

Hypothèse utilisée : Le VRARH rappelle que l'on prévoit une augmentation de 1 % dans la subvention provinciale en 2019-2020. On prévoit également une augmentation de 5 % pour les droits de scolarité pour l'année 2019-2020.

Le VRARH présente les projections budgétaires 2019-2020. Il explique que l'Université a fait face à des contraintes financières de premier plan au cours des dernières années. L'Université doit être de plus en plus stratégique dans ses investissements futurs. Le VRARH présente les principes directeurs.

13.1. Principes directeurs du budget 2019-2020 (suite)

Principes directeurs : Selon les principes directeurs, les budgets de fonctionnement des trois campus pour l'année 2019-2020 doivent respecter l'objectif d'équilibre budgétaire dans ses opérations régulières afin d'assurer la pérennité financière de l'Université. Le VRARH présente les principes directeurs, notant qu'il faut donner la priorité à l'enseignement et la recherche-

développement-crétion-innovation, à la qualité de l'expérience étudiante et à l'accès aux études universitaires.

Discussions du Conseil des gouverneurs

Un membre indique qu'il votera contre les principes directeurs du fait que l'Université de Moncton est en bonne santé financière et qu'une proposition d'augmentation de 5 % des droits de scolarité comme plan de rattrapage est inacceptable. Il indique que l'accessibilité aux études est une valeur importante à l'Université de Moncton.

Une membre demande si l'on a l'habitude de présenter les dettes de l'institution et la valeur des actifs. On semble jouer sur différents tableaux. Est-ce que les étudiantes et les étudiants risquent d'aller étudier en anglais? Comment coûte un programme? Quel est le coût d'un dégrèvement? Il serait bien d'avoir l'ensemble du portrait. Le VRARH indique qu'il s'agit des projections financières pour le fonds de fonctionnement. À noter que les bâtiments ne sont pas à vendre.

Un membre remercie le VRARH pour l'excellente présentation. Il demande si la recherche-développement-crétion-innovation (RDCI) se compare favorablement à la Mount Allison University et d'autres universités sœurs. Le VRARH rappelle que l'Université de Moncton est une université généraliste qui offre beaucoup de programmes. Son ratio professeur/étudiant est meilleur que celui de ses universités sœurs. La proportion du budget de l'Université de Moncton affectée à la RDCI est très bonne comparativement aux autres universités du Nouveau-Brunswick.

Les membres posent des questions spécifiques, notamment sur les décisions de UNB. On note qu'elle s'apprête à augmenter ses droits de scolarité de 7 % à 30 % selon le programme d'études. Le Conseil des gouverneurs de cette université a donné son aval à ce plan d'augmentation, mais le budget n'a pas encore été adopté. Les membres indiquent qu'il serait intéressant d'examiner la formule des droits de scolarité par programme pour les étudiantes et les étudiants à temps complet de l'Université de Moncton.

Par ailleurs, les membres reconnaissent que les bassins de recrutement diffèrent d'une université à l'autre, voire d'une langue à l'autre.

Le Comité note aussi que le paysage politique, en mouvance au Nouveau-Brunswick, pourrait revisiter les programmes de gratuité et d'allègement. Il y a là un impact possible au cours des prochaines années qui est difficile à quantifier aujourd'hui.

Malgré la prudence et une approche réaliste, il faut s'attendre à une réaction forte de la part des étudiantes et des étudiants.

Le Conseil des gouverneurs passe en revue les principes proposés. Aucun changement n'est apporté au document.

13.1. Principes directeurs du budget 2019-2020 (suite)**R : 12-CGV-181208**

Gilles Lanteigne, appuyé par Josée Rioux-Walker, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget de l'année financière 2019-2020 tels qu'ils ont été présentés. »

Vote sur R12 Pour : 17 Contre : 4 ADOPTÉE

13.2. Tarifification des logements étudiants 2019-2020

Voir Document K, p. 1-3

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente la tarification des logements universitaires pour l'année 2019-2020. Les augmentations prévues sont les suivantes :

- Campus de Moncton Entre 0 % et 1,5 %
- Campus d'Edmundston Entre 0,9 % et 1,0 %
- Campus de Shippagan Entre 0,9 % et 2,0 %

Le Conseil des gouverneurs est d'avis que cette proposition tient compte du contexte économique actuel, du taux d'occupation et des besoins d'accessibilité de la clientèle.

Un membre suggère que l'Université fasse un sondage auprès de la clientèle pour connaître le taux de satisfaction par rapport au produit.

R : 13-CGV-181208

Gilles Lanteigne, appuyé par Chantal Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les tarifs de location pour l'année 2019-2020 tels qu'ils ont été présentés dans le document intitulé < Tarification des logements universitaires pour l'année 2019-2020 >. »

Vote sur R13 Pour : 15 Contre : 2 ADOPTÉE

14. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE**14.1. Nominations aux comités du Conseil des gouverneurs****14.1.1. Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure**

La présidente du Comité de gouvernance indique qu'il y a un poste à pourvoir au sein du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure. Aucun membre du Conseil ne se porte volontaire sur le champ. Elles et ils sont alors invités à signaler leur intérêt au Comité de gouvernance.

14.1.2. Comité de vérification

Un poste vacant au Comité de vérification doit aussi être pourvu.

R : 14-CGV-181208

Marie-France Pelletier, appuyée par Jean Roch Cayouette, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Denise Frenette** comme membre du Comité de vérification pour un mandat de trois ans. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

14.2. Plan de travail 2017-2019

La présidente du Comité de gouvernance indique qu'un cadre de rémunération pour le poste de rectrice et vice-chancelière ou recteur et vice-chancelier ainsi que des cadres pour les postes de cadres supérieurs de l'Université ont été adoptés au Comité de finance. Pour les autres sphères d'activités, le travail du Comité se poursuit.

14.3. Modifications proposées à la Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux

La secrétaire générale rappelle que le *Code de conduite des membres de la communauté universitaire de l'Université de Moncton et procédures relatives aux manquements et aux plaintes* a été adopté le 7 décembre 2017 par le Conseil des gouverneurs. Le *Code de conduite* prévoit la création du poste de commissaire, l'établissement de son bureau ainsi que les responsabilités et les recours en cas d'inconduite.

L'adoption du *Code de conduite* a entraîné l'abolition de la *Politique sur le harcèlement sexuel et sexiste* ainsi que des modifications au Comité disciplinaire (article 94) des Statuts et règlements. La *Politique sur la violence à caractère sexuel* a également été adoptée le 7 décembre 2017. Par la suite, le poste de conseillère en matière de harcèlement sexuel et sexiste a été aboli en février 2018 et la commissaire est entrée en poste le 26 février 2018.

La *Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux* doit être harmonisée avec les éléments du *Code de conduite* et la nouvelle *Politique sur la violence à caractère sexuel*. Les modifications proposées assurent un arrimage entre les documents officiels.

La secrétaire générale indique que l'on a ajouté dans la *Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux* les définitions portant sur le *Code de conduite*, le commissariat, la ou le commissaire, les membres de la communauté universitaire, la personne ou groupe plaignant, le groupe plaignant, la personne visée et la plainte. Les définitions portant sur le harcèlement retrouvées dans le *Code de conduite* sont également retrouvées dans la *Politique*. Une définition de cyberintimidation est ajoutée.

La responsabilité de la *Politique* est maintenant sous la gouverne de la commissaire.

S'il y a plaintes, celles-ci sont déposées auprès de la commissaire. La situation peut être résolue de manière informelle comme de manière formelle. La procédure d'intervention réfère au *Code de conduite*.

Un membre demande s'il y a eu une consultation publique. La secrétaire générale indique qu'il s'agit de modifications tenant compte d'un arrimage entre les politiques. Le *Code de conduite* sera révisé en 2019 et la *Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux* pourrait alors faire partie de cette révision.

14.3. Modifications proposées à la Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux (suite)

R : 15-CGV-181208

Samuel LeBreton, appuyé par Samuel Haché, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications proposées à la Politique pour un milieu de travail et d'études respectueux. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

15. PRÉSENTATION DE LA COMMISSAIRE JOHANNE SAVOIE

Présentation de la commissaire

À l'aide de diapositives électroniques, la commissaire brosse un tableau des activités du Commissariat. Elle rappelle les valeurs du bureau soit : l'impartialité, l'indépendance et la confidentialité. La commissaire note quelques faits saillants.

- Le bureau de la commissaire se situe à la Bibliothèque Champlain.
- Le nouveau site Web de la commissaire est fonctionnel et présente de nombreuses informations sur les recours.
- Des dépliants ont été élaborés et publiés.
- Plusieurs ateliers sur le conflit ont été offerts à des facultés, services, associations et campus.

Depuis le début de son mandat, la commissaire a traité 62 demandes. De celles-ci, une demande a été considérée non-recevable. Cinquante demandes sont résolues. Entre autres, on note que 27 demandes proviennent des étudiantes et étudiants, 21 du personnel académique et 9 du personnel administratif. La grande majorité des demandes proviennent du Campus de Moncton.

La commissaire indique que le titre « commissaire » n'est pas toujours bien compris par la communauté universitaire, surtout chez les étudiantes et étudiants internationaux.

Enfin, la commissaire mentionne qu'elle a participé à des formations de pointe au cours de l'année et qu'elle a développé un réseau de personnes-ressources. Elle est membre de plusieurs associations, dont l'Association des ombudsmans des universités et collèges du Canada.

Discussion du Conseil des gouverneurs

Globalement, les membres du Conseil des gouverneurs notent que le besoin de créer le poste de commissaire était présent. On remarque qu'il y a une demande pour ce service et qu'il est un service qui améliore le milieu d'études.

Un membre indique que le mot « commissaire » pour les étudiantes et les étudiants internationaux fait référence à la police. Ce n'est pas très accueillant. Il y a lieu de repenser cela.

Applaudissements.

16. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le recteur et vice-chancelier par intérim indique que la transition des fonds du gestionnaire Placements Louisbourg vers le gestionnaire Philipps, Hager & North est en cours comme prévu. Le transfert devrait être complété avant le 31 décembre 2018.

Au niveau du portefeuille total du fonds de dotation, on note une performance au 3^e quartile à 3 mois, toutefois la performance à 1 an est au premier quartile. Au niveau

16. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT (suite)

du portefeuille total du fonds de retraite, on note une performance au 4^e quartile à 3 mois et au 4^e quartile à 1 an.

À la dernière réunion du Comité de placement, les membres ont décidé d'inviter les gestionnaires PIMCO, PAMCO et Northcape à faire des présentations à la réunion de février 2019.

17. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-181102

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le Sénat académique a fait des modifications à 13 programmes en éducation pour trouver une solution aux difficultés entourant le test de compétences langagières. Un nouveau cours a été créé, ce dernier permettant un meilleur encadrement des étudiantes et des étudiants.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

19. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le 13 avril 2019 au Campus de Moncton.

20. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 10.


Lynne Castonguay
Secrétaire générale

DOCUMENTS

Conseil des gouverneurs • CGV-181208

